

**Année universitaire 2021/2022
 De mon inscription
 à ma rentrée universitaire**

**Je m'inscris en
 DFGSP3**

**1 - Je m'acquies de la CVEC
 (Contribution Vie Étudiante et de Campus)**

Je me connecte sur le site du Crous :
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

J'effectue le paiement de la
 CVEC en ligne (92€)

Je télécharge une attestation
 d'acquies au format PDF

**ATTENTION : Même si vous êtes exonéré de la CVEC,
 vous devez télécharger une attestation d'acquies,
 elle sera nécessaire à votre inscription administrative**

2 - Je vérifie les résultats de mon DFGSP2

(uniquement pour les étudiants inscrits en DFGSP2 en 2020-21)

Je me connecte sur
<https://mondossierweb.app.u-paris.fr>

Dans la section "Note & Résultats",
 "Filière d'inscription (étape)",
 je vérifie le résultat que j'ai obtenu
 en 2020/21 en DFGSP2/111 :

Admis - ADM

Je peux procéder à mon inscription administrative

Ajourné - AJ

(alors que je pense devoir être admis)
**JE NE PROCÈDE À AUCUNE
 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**
 et je prends contact avec le service de la scolarité :
scolarite.123@pharmacie.parisdescartes.fr

3 - J'effectue mon inscription administrative

Je me connecte au site
 d'inscription administrative :

Pour une première inscription à l'Université de Paris
 (après réception d'un courriel "laissez-passer")
<https://primo.app.u-paris.fr/primo>

Si je n'ai pas reçu de laissez-passer :
 - je vérifie dans les spams de ma messagerie
 - je prends contact avec le service de la scolarité
scolarite.123@pharmacie.parisdescartes.fr

Pour une réinscription à l'Université de Paris
<https://reins.app.u-paris.fr/reins>

Une fois mon inscription validée et payée, je me connecte
 sur PJ-Web pour y déposer mes pièces justificatives
<https://pjweb.app.u-paris.fr/pjweb>

J'effectue mon inscription administrative en ligne, soit :
 - avant le vendredi 23 juillet 12h
 - entre le lundi 23 août 12h et le mercredi 25 août

J'ai besoin d'aide pour mon inscription administrative :

je consulte la page web dédiée
<https://u-paris.fr/linscription-administrative/>

je contacte la scolarité centrale via le formulaire en ligne
<https://u-paris.fr/centre-de-contact/>

je joins la scolarité centrale par téléphone au 01 57 27 65 67

**4 - Mon inscription pédagogique
 et mon affectation dans un groupe**

Le service de la scolarité se charge
 de mon inscription pédagogique aux cours
 et de mon affectation dans un groupe

**ATTENTION : sans inscription administrative effectuée
 avant le mercredi 25 août, je ne serai pas affecté
 à un groupe avant le début des enseignements**

je me connecte sur Moodle fin août dans la section
 "La scolarité et le référent pédagogique informent"
 pour connaître le groupe dans lequel j'ai été affecté
 et y trouver le livret d'année et le planning des cours
<https://moodle.u-paris.fr/>

**ATTENTION : Pour pouvoir accéder à Moodle,
 une fois mon inscription administrative validée,
 je dois activer mon compte U-Paris :**
<https://u-paris.fr/vos-cours-en-ligne-sur-moodle/>

5 - J'effectue ma rentrée universitaire

Mercredi 1er septembre - 11h
 Réunion de rentrée : ma présence y est obligatoire

Jeu 02 septembre - 14h
 Début des enseignements dirigés (ED) et des travaux pratiques (TP)

Lundi 06 septembre - 10h50
 Début des cours magistraux (CM)

📌 Le port du masque est obligatoire au sein de la Faculté

Pour toute question ou renseignement,
 je joins le service de la scolarité :
scolarite.123@pharmacie.parisdescartes.fr

Pour un meilleur traitement de votre dossier, veuillez préciser dans votre message :
 votre filière, votre année d'inscription, votre numéro d'étudiant, vos nom et prénom

Attention : le service de la scolarité sera fermé
 à partir du vendredi 23 juillet et rouvrira le mardi 24 août